



# De la prévention de la récidive au désengagement délinquant

## Parcours et perceptions d'agent.es de probation et de personnes judiciairisées (France – Suisse)

Cette recherche s'inscrit dans une approche critique, en filiation avec l'école sociologique de Chicago et les travaux de Howard Becker (« *Outsiders : Studies in the Sociology of Deviance* », 1963). Elle est basée sur des entretiens conduits auprès de personnes condamnées arrivées en fin de peine et d'agent.es de probation, l'enquête ayant été menée à la fois au sein du système pénal en France et en Suisse. Bien que ne constituant qu'une première étape d'une recherche plus vaste et plus longue qui reste à mener, plusieurs conclusions importantes peuvent en être déjà tirées.

Il apparaît tout d'abord que, malgré des changements de concept pour appréhender autrement le parcours des justiciables, par la notion de « sorties de délinquances » en sciences sociales ou la notion de « désistance » en criminologie, ce rapport conclue à une persistance, non seulement dans les représentations culturelles et médiatiques mais au sein des institutions, des visions stéréotypées et stigmatisantes de « la » délinquance, du « passage à l'acte » et de la « récidive ». Xavier de Larminat et son équipe de recherche mettent en avant la notion de « désengagement délinquant » pour déconstruire ces représentations individualisantes et discriminantes et décrire des « parcours de vie » dans la complexité de leurs relations multiples et de leurs évolutions singulières.

Il ressort aussi de cette enquête, un tarissement du recrutement d'agent.es de probation disposant d'un diplôme et d'une expérience professionnelle préalable

dans le secteur socio-éducatif au profit de personnes en reconversion professionnelle et de jeunes universitaires en droit ou criminologie davantage formées à un rôle d'expertise qu'à l'accompagnement de personnes confrontées à de multiples obstacles, souvent corrélés, dans leur insertion socio-économique. Le déficit de compréhension causé par l'« invisibilisation massive » des dynamiques collectives mises en lumière par la recherche sociologique conduit à des « diagnostics » erronés (déficit de motivation, inadaptation sociale, voir coup du sort), à l'incapacité d'orienter de façon pertinente les justiciables vers les structures adéquates et au renforcement de réponses contre-productives (aggravation systématique des sanctions, prolongement indirect de la peine par le stigmate du casier judiciaire).

Un autre apport majeur de cette recherche se trouve dans les récits de vie faits par des personnes condamnées arrivées au terme de leur peine. Leur teneur ne peut se réduire à la validation de tel ou tel modèle théorique et à des conclusions générales et synthétiques. Ils permettent de saisir des processus de distanciation progressive à l'égard des activités illégales et la réalité de situations d'isolement qui restent en partie sous-estimées.

Rapport de recherche réalisé sous la direction de **Xavier DE LARMINAT**

Cet article rend compte d'une recherche collective franco-suisse démarrée en 2017 et achevée en 2021. Face à l'intérêt croissant suscité par les processus de sorties de délinquance, cette recherche vise à interroger les implications de ce type d'approches, et leur articulation avec les autres façons d'appréhender les infractions. De la « prévention de la récidive » au « désengagement délinquant », l'enquête que l'équipe a réalisée porte ainsi sur les parcours et les perceptions de deux types de personnes concernées par ces enjeux : d'une part, les agent-es de probation qui participent à la mise en œuvre des sanctions pénales ; d'autre part, les personnes judiciarisées qui y sont soumises.

Avant d'en arriver à la présentation des résultats de cette enquête proprement dite, il est toutefois nécessaire de faire un double détour : d'abord, en situant cette recherche dans le cadre des clivages scientifiques relatifs au champ criminologique ; ensuite, en rappelant les acquis des recherches portant sur le fonctionnement des institutions pénales. Avant d'entamer une réflexion sur le désengagement, ce préambule est une invitation à déconstruire ce qu'on désigne habituellement derrière le mot « délinquance ».

## UN REGARD CRITIQUE ET DÉCALÉ SUR LA DÉSISTANCE

Depuis environ deux siècles, les scientifiques et les autorités publiques partagent une préoccupation commune à l'égard des comportements délinquants : expliquer le « passage à l'acte » afin d'éviter la « récidive ». Les recherches menées dans différentes disciplines ont longtemps eu pour objectif d'élaborer une théorie générale des causes de la délinquance. De leur côté, les institutions pénales ont régulièrement tenté de mettre en pratique ces théories afin d'empêcher la réitération d'infractions.

Dès les années 1960, un changement de conception est toutefois intervenu. Ces théories causales ont été vivement remises en question, au profit de travaux insistant sur les logiques d'étiquetage et de sélection mises en œuvre par les institutions. Cette évolution a permis de tenir compte de la « réaction sociale » aux infractions, plutôt que de réduire la compréhension de la délinquance à l'étude du « passage à l'acte ».

### ***Nous insistons sur la configuration singulière de chaque trajectoire individuelle***

Ce clivage reste vif à l'heure actuelle. D'un côté, une criminologie utilitariste cherche à développer des outils d'évaluation et des programmes d'intervention à destination des institutions socio-judiciaires. De l'autre, des approches critiques se déploient suivant deux lignes directrices tracées dès 1963 par Howard Becker dans son ouvrage *Outsiders*. D'une part, elles s'intéressent aux enjeux structurels et systémiques liés à la gestion différentielle des illégalismes. D'autre part, elles replacent le déroulement des carrières délinquantes dans une perspective temporelle et relationnelle, qui permet de réinscrire ces comportements dans leur contexte au sens large.

C'est dans un tel panorama qu'a émergé le thème des sorties de délinquance durant la dernière décennie. En s'inscrivant dans le sillage des approches critiques, cette recherche entend rendre compte des enjeux liés

à cette évolution. Ses résultats soulignent les limites des approches théoriques et des applications institutionnelles associées à la notion de désistance. A l'encontre de l'idée qu'il serait possible d'identifier unilatéralement des facteurs de récidive ou de désistance, la recherche insiste sur la configuration singulière de chaque trajectoire individuelle, au carrefour de leurs dimensions structurelles et relationnelles.

### **PLUSIEURS MOTS POUR DÉSIGNER UN MÊME PHÉNOMÈNE**

Dans l'espace francophone, on parle aussi bien de désistance, de sorties de délinquance ou de désengagement délinquant, qui sont les trois expressions les plus courantes pour décrire un phénomène sensiblement comparable.

- La notion de *désistance* est un néologisme principalement employé par des criminologues et des institutions spécialisées dans la prise en charge de la délinquance, ce qui explique sans doute pourquoi l'expression ne précise pas de quoi il s'agit de se désister, le mot semblant se suffire à lui-même.
- La notion de *sorties de délinquance* s'est imposée de son côté dans le champ des sciences sociales, dans le sillage d'autres travaux sur les processus de déprise de certains comportements sociaux, tels que les sorties de toxicomanie.
- La notion de *désengagement délinquant*, que nous privilégions ici, permet de désenclaver l'étude des conduites étiquetées comme délinquantes, en les analysant au même titre que d'autres comportements moins moralement connotés, tels que le désengagement professionnel ou militant.

## DÉCONSTRUIRE LA DÉLINQUANCE

Comprendre le fonctionnement des institutions pénales constitue le préalable indispensable à toute réflexion sur « la » délinquance. Il est devenu banal de constater que les infractions commises sur la voie publique par des personnes de classes populaires, souvent racisées ou étrangères, sont majoritaires parmi les condamnations. Or, de très nombreuses recherches ont montré et démontrent encore que cette surreprésentation est en majeure partie liée à la surveillance plus importante et à la sévérité plus forte dont ces comportements et populations font l'objet de la part des institutions.

A l'inverse, à de rares exceptions près, la plupart des infractions financières, environnementales ou politiques commises par les classes dirigeantes échappent à toute sanction pénale. Il en va de même pour la très grande majorité des violences fondées sur le genre, hormis à travers quelques grandes figures qui font office de « repoussoir ». Ces différents types d'illégalismes échappent à la répression parce qu'ils ne correspondent pas à la vision stéréotypée de la délinquance entretenue par les représentations culturelles et médiatiques. Ce prisme est également alimentée par le mode de traitement des affaires par la police et la justice.

Si beaucoup de recherches dans le champ de la désistance insistent sur l'importance des changements cognitifs, à travers la modification de l'image que les personnes judiciairisées ont d'elles-mêmes, peu de ces travaux évoquent en revanche la nécessité de la part des acteurs et actrices des institutions pénales de changer leur propre regard sur ce que recouvre « la » délinquance. Au bout du compte, ce manque de recul concernant ce qu'on désigne habituellement sous ce terme ne fait que renforcer les

mécanismes de stigmatisation qui constituent l'une des entraves les plus redoutables et les plus insidieuses en matière de désengagement.

### **Ces préconceptions engendrent des inégalités de traitement qui sont ensuite entérinées sous la forme du casier judiciaire.**

Ces préconceptions engendrent des inégalités de traitement qui sont ensuite entérinées sous la forme du casier judiciaire. Celui-ci contribue à renforcer les sanctions ultérieures à l'égard des populations faisant déjà l'objet d'un contrôle plus fréquent, ce qui se répercute ensuite à tous les stades de la procédure pénale. Sous couvert de dénoncer les « multirécidivistes » et quelques autres figures de la « dangerosité » érigées en archétype, c'est toute la logique d'escalade du degré de sanctions à chaque nouvelle infraction qui alimente ces stéréotypes contreproductifs, voire discriminatoires. De plus, les entretiens avec les agent-es de probation, tout comme les récits de vie de personnes sous main de justice, font également apparaître que le casier judiciaire constitue un frein, voire une véritable entrave à la quête d'autonomie professionnelle et de stabilité résidentielle des personnes judiciairisées une fois leur peine terminée. Ceci constitue un prolongement de la sanction au-delà de son terme officiel qui contribue à l'enlisement de leur situation. L'existence même du casier judiciaire entraîne donc une aggravation des inégalités pénales mais aussi sociales, préjudiciables aux processus de sorties de délinquance.

## DES PROFILS D'AGENT.ES DE PROBATION EN DÉCALAGE AVEC LA SITUATION DES JUSTICIABLES

En gardant à l'esprit cette nécessité de déconstruire l'idée de délinquance en elle-même, cette recherche s'est intéressée aux personnes judiciairisées, comme on le verra dans un second temps, mais aussi aux agent-es de probation qui interviennent auprès d'eux. Concernant ces derniers, elle s'est focalisée sur tout ce qui se joue en amont des pratiques d'intervention proprement dites, à travers leur parcours scolaire et professionnel d'un côté, et leurs représentations des enjeux liés à la réinsertion sociale de l'autre.

### **Déconstruire l'idée de délinquance en elle-même**

Au niveau du recrutement, une tendance similaire se retrouve en France et en Suisse, même si elle s'avère légèrement décalée dans le temps et qu'elle s'exprime

avec plus ou moins d'ampleur dans les services concernés. Cette tendance réside dans le tarissement (en France) ou l'infléchissement (en Suisse) du recrutement d'agent-es de probation disposant d'un diplôme et d'une expérience professionnelle préalable dans le secteur socio-éducatif, alors que ce type de profils s'avérait prédominant au sein de la profession jusque dans les années 2000 en France et jusqu'aux alentours de 2010 en Suisse.

Certes, une formation en travail social ou dans le domaine psycho-éducatif ne constitue pas une garantie de qualité des interventions en matière de probation. En particulier, le caractère intrusif du contrôle social ainsi que les velléités de normalisation des comportements autour de conceptions traditionnelles du couple, de la famille ou de l'emploi ont été maintes fois critiqués depuis les années 1970. En dépit de ces réserves, les agent-es de probation

sont aujourd'hui confrontées à la prise en charge d'une majorité de personnes en situation de (grande) précarité. Le démembrement progressif de l'Etat social couplé au ciblage des classes populaires et des personnes migrantes par l'Etat pénal soulève de lourds enjeux de régularisation administrative, d'accès au logement ou d'insertion professionnelle chez les personnes judiciarisées.

Dans ces conditions, la quasi-disparition au sein des services de probation des seules personnes formées pour répondre à ces enjeux, ou même simplement capables d'orienter de manière pertinente les personnes concernées vers les structures adéquates, interroge fortement. D'autant plus que les difficultés de financement des structures administratives ou associatives dans le champ

### LES TRAJECTOIRES PROFESSIONNELLES DES AGENT·ES DE PROBATION

En croisant la formation initiale et les expériences professionnelles avec les variables liées au sexe, à l'âge et à l'ancienneté dans le métier, on distingue assez nettement trois grands types de trajectoires du côté des agent·es de probation français et suisses :

- *Des vocations socio-éducatives généralistes*, qui conduisent des personnes formées au travail social à rejoindre un service de probation après plusieurs années d'expérience professionnelle dans des structures d'aide sociale ou médico-sociale. C'est la trajectoire suivie par les trois-quarts des personnes rencontrées en Suisse, mais une seule en France correspond à ce profil.
- *Des bifurcations professionnelles volontaires* entre trente et quarante ans, qui conduisent des personnes ayant suivies une formation assez éloignée du métier d'agent·e de probation, et ayant démarré leur carrière dans un tout autre domaine, à se reconvertir au bout de quelques années pour des raisons personnelles ou familiales. Ce type de parcours, qui reste minoritaire, se retrouve essentiellement en France, et chez une seule personne en Suisse.
- *Des filières juridiques linéaires*, avec pour volonté première de rejoindre la magistrature à la sortie d'un master en droit (en France) ou en criminologie (en Suisse). L'orientation vers la fonction d'agent·e de probation correspond le plus souvent à une réévaluation de leurs objectifs initiaux, de la part de jeunes femmes sans expérience professionnelle ou presque, ce qui représente la majorité des cas en France.

socio-éducatif rendent leur action particulièrement délicate. Les rares statistiques disponibles tout comme les récits de vie que l'équipe de recherche a recueillis soulignent pourtant la nécessité de prendre en considération les conditions d'insertion socio-économique pour comprendre et/ou agir sur les processus de désengagement, en favorisant les modalités d'accès à l'autonomie et à la stabilité des personnes judiciarisées.

### **L'apparition de la notion de désistance n'a pas empêché et a même accompagné une polarisation sur l'évaluation des risques et les enjeux de sécurité.**

Face à ce constat, l'administration pénitentiaire française affiche depuis dix ans sa volonté de développer des services pluridisciplinaires au sein desquels les professions psycho-socio-éducatives auraient toute leur place. Toutefois, de tels effets d'annonce ne résistent pas à la vérification empirique, tant les emplois de psychologues et d'assistantes sociales créés dans ce cadre se sont révélés peu nombreux, tandis que le détachement de surveillants pénitentiaires et le renforcement des enjeux de contrôle n'a fait que prendre de l'ampleur. De même, en Suisse, l'apparition de la notion de désistance n'a pas empêché et a même accompagné une polarisation sur l'évaluation des risques et les enjeux de sécurité. Plus largement, l'ouverture à de nouveaux profils d'agent·es de probation s'est également traduite par le recrutement de personnes en reconversion professionnelle, souvent éloignées des fondements relationnels du métier. En France, les personnes ayant suivi des études dans le commerce, la gestion ou le management constituent désormais près de 15% des nouvelles promotions d'agent·es de probation d'après l'observatoire de la formation de l'ENAP.

Enfin, c'est surtout un dernier phénomène qui caractérise l'évolution des services de probation en Suisse et en France au cours des dix ou vingt dernières années. Il s'agit de la place désormais omniprésente dans les nouveaux recrutements de jeunes universitaires fortement diplômées mais dénuées d'expériences professionnelles antérieures, qui deviennent agent·es de probation à la sortie d'un master en droit ou en criminologie. Si ce type d'étude semble entretenir une proximité formelle avec ce métier concernant le rapport à la loi, ces formations académiques favorisent la réflexion théorique et forment davantage à un rôle d'expertise qu'à des activités relationnelles de première ligne liées à la prise en charge de personnes judiciarisées. De fait, une grande partie des personnes présentant ce profil parmi les nouvelles recrutées se destinait initialement à une autre profession, notamment la magistrature. Si l'adaptation dans de nouvelles fonctions est toujours susceptible de faire naître des vocations, force est de constater que les personnes recrutées aujourd'hui sont initialement formées et motivées pour exercer une activité d'évaluation et de décision plutôt que pour mettre en œuvre un travail d'accompagnement vers le désengagement.

Le décalage entre le profil des agent-es de probation et la situation des personnes judiciairisées est également mis en relief à travers les propos de Périne, l'une des rares personnes à occuper une fonction d'assistante sociale dans un service de probation : « *les CPIP [Conseillers Pénitentiaires d'insertion et de probation] n'ont pas la formation d'assistance sociale. Ils ont évidemment cette casquette pénale et à la fois sociale, mais faut être honnête, ils le sentent très bien qu'il leur manque cette partie formation professionnelle. La technique d'entretien, au niveau des différentes problématiques qui peuvent en ressortir... Ils sont assez en difficulté sur tout ce qui peut être lié au handicap, sur les problématiques de logement, etc. Beaucoup des jeunes professionnelles ne sont pas du tout sensibilisées au social* ».

En dépit de leur bonne volonté et de leur souci de bien faire, le manque d'expérience des nouvelles générations d'agent-es de probation vis-à-vis des situations rencontrées par les personnes suivies n'est pas sans conséquence sur leur capacité d'intervention, mais aussi sur leurs représentations. L'absence de formation autour des dimensions sociologiques qui structurent les parcours de vie des personnes judiciairisées induit une invisibilisation massive des dynamiques collectives pourtant primordiales concernant ce type d'enjeux.

Dans la majorité des cas, les agent-es de probation constatent des problèmes de pauvreté, mais il n'y a pas dans leur propos de référence aux classes sociales. S'ils et elles observent des difficultés d'insertion socio-professionnelles, celles-ci ne sont jamais évoquées en corrélation avec les inégalités d'accès au marché du travail et les discriminations à l'embauche. Enfin, le constat de la réalité du mal-logement est davantage attribué aux aléas de la vie que relié à des inégalités systémiques. Ce déficit de compréhension concernant les dynamiques de précarisation, couplé à une absence de compétences et de moyens pour y remédier, conduit même une partie de la profession à nier la dimension structurelle de ces enjeux, pour y substituer des explications individualisantes : déficit de motivation, perte de repères, inadaptation sociale ou coup du sort...

Au bout du compte, malgré le remplacement progressif de la notion de récidive par celle de désistance, la manière dont sont appréhendées les trajectoires des personnes judiciairisées change peu en réalité. En particulier, la préoccupation relative au « passage à l'acte » reste omniprésente et centrale au sein des institutions pénales : avec la récidive, on s'inquiétait des formes répétées du

passage à l'acte ; avec la désistance, on recherche aujourd'hui les moyens de son évitement. Mais la conception du problème à traiter ne change pas vraiment. Elle reste le reflet d'une vision binaire et individualisante qui va à l'encontre de tous les rouages et dynamiques d'entrelacement qui caractérisent les parcours de vie des personnes concernées.

### LA PRÉCARITÉ DES JUSTICIABLES : UN CONSTAT PARTAGÉ

Si leur formation et leurs expériences antérieures les rend de moins en moins armés pour interpréter l'effet des inégalités et pour intervenir face à ces situations, la précarité des personnes judiciairisées constitue un constat partagé par la très grande majorité des agent-es de probation rencontrés.

« *On constate qu'il y a beaucoup de précarité. Beaucoup de personnes de nationalité étrangère qui n'ont pas forcément de papiers. Après, c'est souvent des domiciles précaires, de l'emploi précaire ou pas d'emploi. Les personnes qui parlent très peu français, ou pas du tout, bah on va pas les voir. C'est tout de suite la barrière de la langue. On n'a pas de traducteurs donc automatiquement y a des personnes qu'on élimine.* »

(Mathilde, 24 ans, France)

« *On se rend compte qu'on a de plus en plus de dossiers de personnes qui sont très précarisées. On a des gens qui arrivent avec des parcours chaotiques, en rupture, au chômage... des situations de santé pas possibles, dépendants... C'est hyper compliqué parce que du coup on se retrouve avec des personnes très très très fragiles, ou alors très isolées.* »

(Alicia, 50 ans, Suisse)

« *On a des personnes qui sont dans des situations administratives complètement bloquées, qui n'ont plus de permis, qui n'ont pas de domicile. C'est vraiment parer aux besoins primaires de base : l'accès au logement, l'accès à un minimum de moyens financiers, et puis les personnes dont elles sont entourées.* »

(Laura, 37 ans, Suisse)

## DE LA RÉCIDIVE AUX RÉCITS DE VIE

L'enquête menée sous forme de récits de vie auprès des personnes judiciairisées souligne toute l'importance de replacer l'existence d'une infraction dans un contexte et

une trajectoire sociale plus vaste. Cette prise en compte du contexte ne se limite pas à des considérations très circonscrites dans le temps, mais renvoie plus largement

à l'ensemble des dimensions territoriales, matérielles, sociales, économiques et politiques qui en forment la configuration. Dès lors, la compréhension des parcours biographique implique de tenir compte des différentes formes de socialisation antérieures, des multiples relations et situations susceptibles de venir en perturber le cours, mais aussi des formes inégales d'étiquetage de la part des institutions, ainsi que des autres rapports de dominations à l'œuvre. En somme, chaque trajectoire trouve sa singularité dans l'articulation entre ces différentes dimensions.

En suivant cette perspective, le désengagement délinquant ne désigne pas l'arrêt pur et simple de toute commission d'infraction, comme s'il s'agissait de trouver un remède ou d'appuyer sur un interrupteur. Il correspond plutôt à un processus de distanciation à l'égard des activités illégales, tant sur le plan des comportements individuels que des représentations collectives, conduisant à ne plus être considéré comme délinquant.

Ici se trouve un point d'achoppement lorsqu'on s'intéresse aux enjeux soulevés par le désengagement. D'un côté, les agent-es de probation sont aujourd'hui présentées comme les fers de lance de la désistance, sans disposer de la connaissance des structures de droit commun ni des compétences sociales et relationnelles essentielles pour agir en la matière, dans un contexte où les dispositifs d'aide et de soutien aux personnes judiciairisés manquent significativement de moyens.

De l'autre, s'il serait réducteur d'en résumer les apports et la diversité à travers une telle synthèse, les récits de vie que l'équipe de recherche a recueillis et restitués dans le rapport font ressortir un constat commun : l'expérience judiciaire ou carcérale intervient de manière secondaire dans ce qui oriente et caractérise les trajectoires biographiques des personnes condamnées. Cela ne signifie pas qu'elle est anodine, bien au contraire, mais qu'elle vient essentiellement ajouter un poids et une inflexion supplémentaire à des parcours préalablement marqués par d'autres phénomènes et événements éprouvants.

## ENJEUX, LIMITES ET PERSPECTIVES

En fin de compte, cette recherche s'est focalisée sur deux dimensions en particulier : d'une part, les conditions d'accès à l'autonomie des personnes judiciairisées soumises à une précarité structurelle et directement touchées par les inégalités socio-économiques ; d'autre part, les possibilités d'émancipation de ces personnes par rapport au regard stigmatisant porté sur elles par la société, et vis-à-vis de leur étiquetage en tant que « délinquant » de la part de la justice.

Cependant, de nombreux autres rapports de domination auraient pu également être explorés et faire l'objet d'apports empiriques, ce qui constituent autant de pistes d'investigation à approfondir à l'avenir. Qu'il s'agisse des

Le plus souvent, la sanction est vécue comme une souffrance, en particulier lorsqu'elle implique une période d'enfermement. Cette souffrance laisse souvent des traces bien au-delà de la date de fin de peine. Marginalement elle est décrite comme une chance, dans le sens où elle vient temporairement suspendre d'autres difficultés parfois plus longues et plus difficiles à résoudre, voire à identifier. Quoiqu'il en soit, la sanction fait bien moins souvent partie de la solution que du problème dans la vie des personnes concernées, dans la mesure où elle vient ajouter des obstacles et des difficultés à un quotidien qui n'en manque pas.

Un tel constat ne constitue en réalité qu'une première pierre dans la perspective d'une reconstruction de la compréhension du désengagement, après avoir déconstruit la vision tronquée et déformée de la délinquance telle qu'elle est appréhendée par le système pénal, et après avoir fait apparaître le profond décalage entre les moyens et expériences des agent-es de probation et la réalité des parcours de vie des personnes auprès desquelles ils et elles sont amenées à intervenir.

### UNE SOUS-ESTIMATION DES SITUATIONS D'ISOLEMENT

En France, le dispositif d'enquête a permis de se rendre compte que près de 20% des personnes judiciairisées sollicitées n'étaient pas en mesure de participer à cette recherche, à cause de la barrière de la langue, ou bien en raison de problèmes de santé mentale et/ou des traitements médicamenteux qui leur sont administrés, entre autres difficultés susceptibles d'altérer leurs capacités de communication. De fait, ces personnes se trouvent également dans l'impossibilité d'échanger avec les intervenant-es socio-judiciaires pour les mêmes raisons. Ceci laisse imaginer l'ampleur des situations d'isolement social et de difficultés matérielles qui passent également sous les radars institutionnels, en particulier dans le cas des personnes étrangères ne parlant pas français.

enjeux de santé mentale ou des rapports sociaux de race ou de genre, entre autres, ce sont là autant de dimensions importantes voire décisives pour comprendre les ressorts des parcours de vie.

En ce sens, cette recherche s'avère nécessairement provisoire et incomplète. Ce travail a d'abord constitué une tentative critique de remise à plat des connaissances en matière de désengagement délinquant. Une actualisation des recherches sur les services de probation et certaines évolutions récentes. Enfin, l'enquête auprès de personnes judiciairisées a permis de donner la parole à celles et ceux qu'on entend trop peu, alors qu'ils et elles sont directement concernées par ces enjeux.

## PRÉSENTATION DU DISPOSITIF D'ENQUÊTE

Les résultats de cette recherche reposent sur une enquête franco-suisse menée à la fois auprès de personnes judiciairisées et au sein de services de probation. Dans chaque pays, le chercheur-euse a privilégié une approche monographique focalisée sur un terrain principal, de manière à permettre la prise en compte du contexte local dans ses analyses, tout en explorant des terrains secondaires en guise de données de contrôle.

Le protocole méthodologique élaboré pour cette recherche se compose de deux volets complémentaires, rarement appréhendés conjointement. Le premier volet repose sur des entretiens semi-directifs réalisés avec des agent-es de probation dans le cadre de leur fonction. Cela a permis de mettre en lumière leur formation et leurs expériences professionnelles, tout en interrogeant leur perception des personnes judiciairisées. Le second volet retrace les récits de vie qui nous ont été exposés par des personnes ayant fait l'objet d'une condamnation, et qui arrivaient alors au terme de l'exécution de leur sanction (en détention ou en milieu ouvert). Cette synthèse ne restitue pas le contenu de ces trajectoires biographiques, qui figurent intégralement dans le rapport, mais fait seulement ressortir les grandes lignes qui en constituent en quelque sorte des clés de compréhension.

Au contraire d'approches cherchant à identifier des facteurs unilatéralement propices ou défavorables à la récidive ou à la désistance, ce dispositif d'enquête permet de rendre compte des configurations complexes et entremêlées qui caractérisent ces parcours de vie, en amont comme en aval des institutions pénales. La ligne directrice de cette recherche est de proposer une lecture aussi large et ouverte que possible des parcours de désengagement, sans chercher à encapsuler à tout prix la compréhension des récits de vie à l'intérieur d'un modèle ou d'une typologie.

Ces récits restent toutefois inachevés, dans la mesure où les parcours esquissés se prolongent au-delà de l'enquête, et qu'il n'a pas toujours été possible de maintenir le contact avec les personnes qui ont acceptées de répondre aux chercheur-euses. Là encore, ceci appelle de nouveaux développements, pour affiner et approfondir la perspective, sans jamais considérer les sorties de délinquance comme des processus aboutis qu'il s'agirait de cerner et d'expliquer, mais comme un objet d'étude incertain et en recomposition perpétuelle qu'il s'agit d'éclairer sous de multiples aspects. En ce sens, lorsqu'on travaille ou qu'on intervient sur ces questions, le désengagement ne peut jamais être postulé : il convient de laisser toujours ouverte l'interprétation des trajectoires en devenir.

---

## LES AUTEUR.ES

### RECHERCHE RÉALISÉE SOUS LA DIRECTION DE :

**Xavier DE LARMINAT**, Maître de conférences en science politique à l'université de Rouen (CUREJ)

### ONT ÉGALEMENT CONTRIBUÉ À CETTE RECHERCHE :

**Aurélien STOLL**, Docteure en criminologie de l'université de Lausanne (ESC)

**Alice GAÏA**, Docteure en sociologie de l'université Versailles - Saint-Quentin (CESDIP)

**Manon JENDLY**, Professeure associée en criminologie à l'université de Lausanne (ESC)

### ONT ÉGALEMENT PARTICIPÉ À L'ENQUÊTE DE TERRAIN :

**David SCHEER**, Docteur en criminologie de l'Université Libre de Bruxelles, chercheur à l'INCC

**Hajer ROUIDI**, Maître de conférences en droit pénal à l'université de Rouen (CUREJ)

## BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

### OUVRAGES PERMETTANT D'ÉCLAIRER CE SUJET

**BECKER (H.), (1963),** *Outsiders. Etude de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié, 1985.

**CHANTRAINE (G.),** *Par-delà les murs. Expériences et trajectoires en maison d'arrêt*, Paris, PUF, 2004.

**CHETCUTI-OSOROVITZ (N.),** *Femmes en prison et violences de genre. Résistances à perpétuité*, Paris, La Dispute, 2021.

**FILLIEULE (O.) (dir.),** *Le désengagement militant*, Paris, Belin, 2005.

**MOHAMMED (M.) (dir.),** *Les sorties de délinquance. Théories, méthodes, enquêtes*, Paris, La découverte, 2012.

**ROBERT (P.), ZAUBERMAN (R.),** *Mesurer la délinquance*, Paris, Presses de Sciences Po, 2011.

### PUBLICATIONS DES MEMBRES DE L'ÉQUIPE DE RECHERCHE

**GAÏA (A.),** *Des embrouilles à la débrouille. Des sorties de délinquance juvénile plurielles et incertaines*, Thèse de doctorat en sociologie, Université Paris-Saclay, 2022.

**GAÏA (A.), LARMINAT (DE) (X.), BENAZETH (V.) (DIR.),** *Comment sort-on de la délinquance ? Comprendre les processus de désistance*, Genève, Editions M&H, 2019.

**LARMINAT (X. DE),** *Hors des murs. L'exécution des peines en milieu ouvert*, Paris, PUF, 2014.

**STOLL (A.), JENDLY (M.),** « (Re)connaître les mécanismes de la désistance : un état des savoirs », Jusletter, 2018, pp. 1-23.

**STOLL (A.),** *Mobiliser les trajectoires émotionnelles pour raconter la désistance*, Thèse de doctorat en criminologie, Université de Lausanne, 2020.

**Le rapport complet est disponible  
sur le site internet de l'Institut :**

[www.gip-ierdj.fr/explorer](http://www.gip-ierdj.fr/explorer)



**gip-ierdj.fr**

Directrice de la publication  
**Valérie SAGANT**

Rédacteur en chef  
**Joël HUBRECHT**

Rédaction  
**Xavier DE LARMINAT**

Rédaction du résumé  
et de la couverture  
**IERDJ**

Conception graphique  
**Laure FAUCON**  
**Léa DELION**

Imprimerie  
**@print imprimeurs**

Diffusion gratuite  
ISSN - 268-5354

Contact  
**Institut des études  
et de la recherche sur  
le droit et la justice,  
13, place Vendôme,  
75042 Paris Cedex 01  
contact@gip-ierdj.fr**

*Le résumé est rédigé par  
l'Institut et les autres  
textes par les responsables  
scientifiques de la recherche*

*Cette publication de  
l'Institut des études et de  
la recherche sur le droit et  
la justice est destinée à  
présenter sous une forme  
synthétique les principaux  
résultats des recherches*